

Commune de Pfulgriesheim



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal  
du 5 juillet 2024 à 19 h**

Membres présents : M. André JACOB, Maire, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER Adjoints au Maire, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MESSMER née MICHEL, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, Mme Elodie GAST née ROTH.

Absentes : Madame Marie-Madeleine MARTIN, Messieurs Paul LOSSEL et Alexandre FRIESS conseillers municipaux

Madame Liliane BAUER, Adjointe au Maire, assurera les fonctions de secrétaire de la séance et cosignera avec le Maire les délibérations adoptées à l'issue des débats.

Le compte rendu de la séance du 24 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

**DIVERS TRAVAUX**

Monsieur Gérard DURINGER liste l'ensemble des travaux restant à réaliser à l'école maternelle et à la salle des fêtes avant la rentrée scolaire du 2 septembre prochain :

- mise en place d'un tapis à l'entrée de la salle des fêtes,
- reprise des peintures dans le local technique de la salle des fêtes,
- pose de la clôture et du portillon autour de la cour de l'école maternelle qui jouxte la placette de la rue du Gaensberg et mise en place des arceaux pour vélos,
- mise en place d'un enclos extérieur pour le stockage des bacs de déchets ménagers de la salle des fêtes,
- marquage au sol des emplacements de stationnement sur le parking de la salle des fêtes,
- mise en peinture du nez des marches dans la cour de l'école maternelle,
- sécurisation et prolongation de la rambarde de sécurité du verger,
- engazonnement des espaces verts,
- pose des plafonds acoustiques complémentaires dans les locaux de l'école maternelle, dans la salle de sieste, la salle des ATSEM, le bureau de la directrice et les sanitaires des enfants.

M. Luc CHAMORAUD, maître d'œuvre du projet école maternelle-périscolaire-salle des fêtes au sein du bureau AJEANCE s'est engagé à régler tous les dysfonctionnements avec les entreprises avant la rentrée scolaire. Le Maire propose de prévoir des travaux complémentaires de rénovation de la placette de la rue du Gaensberg pour améliorer la desserte de l'école maternelle et des quelques propriétés privées qui y sont rattachées. Ces travaux comprendraient de la réfection de voirie, du marquage au sol d'emplacements de stationnement et une signalétique « école-périscolaire » pertinente. Une offre de prix pour une mission de maîtrise d'œuvre complémentaire sera sollicitée auprès du bureau AJEANCE.

**TRAVAUX DE SIGNALIQUE « ECOLE MATERNELLE-PERISCOLAIRE »**

Un devis a été établi en avril 2024 par la société GERNER SIGNALISATIONS de Wolfisheim pour la mise en place de la signalétique « Ecole maternelle-périscolaire » par fléchage et portiques dans la commune. Un second chiffrage, non reçu à ce jour, a été demandé pour les mêmes équipements à la société RAPID PLAQUES de Weyersheim. Ce point sera représenté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

## RENOVATION DES EQUIPEMENTS DU CITY STADE, DE L'AIRE DE PIQUE-NIQUE ET DE L'AIRE DE JEUX DE LA RUE DE LA COLLINE

Différents devis ont été sollicités auprès de la société EPSL et SATD en vue de la constitution d'un dossier de rénovation des équipements du city-stade, de l'aire de pique-nique et de l'aire de jeux de la rue de la Colline susceptible d'être éligible à une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds Communal Alsace au taux modulé de 46 %.

Deux offres de prix, dont aucune n'est retenue à ce stade, ont été faites par EPSL pour la remise en état du sol amortissant de l'aire de jeux de la rue de la Colline :

- mise en place de rustines pour un montant de 6 859.20 € TTC
- ou
- remplacement intégral du sol amortissant pour un montant de 18 640.20 € TTC

Dans un premier temps et, après discussions, le devis de nettoyage/régénération des revêtements de sol du city-stade et du terrain de tennis de la société SATD est accepté pour un montant de 10 249.20 € TTC. Mais le dossier devra être étayé avec des devis complémentaires pour les prestations suivantes :

- réfection des filets du city-stade,
- remplacement des équipements de l'aire de pique-nique (table de ping-pong, table de pique-nique, bancs, mise en place d'agrès de type rameur et vélo d'extérieur)

Un nouveau point sera fait à ce sujet lors du conseil municipal du 9 septembre 2024.

## RENOVATION DES PEINTURES MURALES DU CHŒUR DE L'ÉGLISE

En décembre 2023, la commune a sollicité l'expertise de la Conservatrice des Monuments Historiques de Strasbourg, au sujet de l'altération des fresques du chœur de l'église Saint Michel. Pour mémoire, ces peintures murales du 14<sup>e</sup> siècle sont protégées au titre des objets mobiliers sans que l'édifice ne soit classé au patrimoine des Monuments Historiques. Depuis quelques années, un effritement des parties basses des fresques a été constaté. Après visite sur place, la Conservatrice a observé un blanchiment des peintures nécessitant une étude préalable avant restauration. Suite à ses recommandations, le Maire propose de consulter trois artisans restaurateurs en vue d'établir un chiffrage des travaux et de pouvoir solliciter des aides financières auprès de la DRAC et de la Communauté de communes du Kochersberg au titre du « petit patrimoine ». Ce point est approuvé.

## RENOVATION DU PARC RESIDUEL DES LAMPES AU SODIUM

Fin 2023, un dossier de demande de subvention a été transmis aux services Préfectoraux en vue d'obtenir une subvention au titre de la DETR et du Fonds Vert pour l'opération d'élimination du parc résiduel des luminaires au sodium dans la commune. En date du 1<sup>er</sup> juillet 2024, la commune a été informée que le dossier n'était pas éligible à la DETR mais qu'il allait être instruit au Fonds Vert. Le Maire tiendra l'assemblée au courant de l'évolution de ce dossier.

## SECURISATION DU CARREFOUR RUE DU LEVANT-RUE DE PAQUES

Ce point a déjà été évoqué dans le dernier compte-rendu de séance du 24 mai 2024. Le Maire propose de faire appel durant l'été à la Société SIGNATURE de Geispolsheim pour chiffrer la mise en place du mobilier urbain, barrières et potelets, à l'angle de la rue du Levant et de la rue de Pâques afin de sécuriser le trottoir pour les piétons et mettre un place un potelet au droit du passage protégé au droit du 14 rue de Lampertheim. Ce point est validé.

## TRAVAUX CONNEXES DE REMEMBREMENT : ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE AU CABINET « UN POINT SIX » DE SELESTAT

Le Maire annonce que le marché de maîtrise d'œuvre complète relative à la restructuration du réseau des chemins ruraux dans le cadre des travaux connexes de remembrement sur le ban communal a été notifié le 21 juin 2024 au cabinet d'experts-géomètres « Un point six » (cf PV du 24 mai 2024).

### DISPOSITIF DE SAUVEGARDE DE L'HABITAT PATRIMONIAL

Pour mémoire, la commune en partenariat avec l'intercommunalité s'est engagée dès 2019 aux côtés du Conseil Général du Bas-Rhin pour soutenir financièrement des projets de rénovation du bâti traditionnel et des maisons alsaciennes sur le territoire du Kochersberg. Or, depuis 2024, des aides financières plus attractives pouvant attendre jusqu'à 40 000 € par projet éligible sont proposées par la CEA dans le cadre du Fonds de sauvegarde de maison alsacienne et du bâti traditionnel à condition que les collectivités - les intercommunalités et leurs communes membres - adhèrent au dispositif et cofinancent les projets éligibles à part égale. Suite à l'adhésion de la communauté de communes du Kochersberg en date du 30 mai dernier, la commune est invitée à délibérer sur ce point, chaque entité s'engageant à financer 5 % du coût prévisionnel de chaque projet subventionné par la CEA. Sans délibération de la commune, les bénéficiaires potentiels (particuliers, commune, associations) porteurs d'un projet de rénovation de la commune de Pfulgriesheim ne pourront prétendre à aucune aide financière de la part du Fonds de sauvegarde de la CEA. Ce point est adopté par délibération prise à l'unanimité.

### MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL POUR DES COURS D'ANGLAIS COLLECTIFS PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025.

Ce point revient à l'ordre du jour à la fin de chaque année scolaire et a pour objet de reconduire la convention d'occupation d'un local communal mis à disposition de Mme Pauline LORENTZ pour y organiser des cours d'anglais collectifs auprès d'enfants de 3 à 11 ans. En 2023/2024, les cours se sont déroulés dans la salle de musique. En 2024/2025, ces cours pourraient désormais avoir lieu dans le nouvel espace associatif, plus lumineux et plus convivial, en contrepartie d'une participation financière annuelle inchangée de 180 € au profit de la commune. Compte-tenu du volume horaire de cours donnés par Mme LORENTZ sur l'année scolaire 2024/2025 (2 h 30 x 36 semaines), ce montant est aligné sur la participation financière horaire de 2 € demandée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 aux associations dispensant des cours payants à la salle des fêtes. Ce point est validé par délibération prise à l'unanimité.

### MISE A DISPOSITION DU PRESBYTERE A COMPTER DU 15 JUILLET 2024

Pour mémoire, depuis 2022 deux familles ukrainiennes ayant quitté leur pays en guerre sont logées au presbytère protestant. Une participation financière aux charges locatives du bâtiment (électricité, eau, chauffage) proportionnée aux ressources de chaque famille est perçue mensuellement par la commune dans le cadre de la convention d'occupation précaire qui arrive à échéance le 14 juillet 2024. Au vu du coût réel annuel des charges de fonctionnement du presbytère, le Maire propose de réviser le montant des charges locatives mensuelles dans la convention d'occupation précaire à renouveler pour la période du 15 juillet 2024 au 14 juillet 2025. Le conseil municipal valide ce point par délibération. Ces nouvelles conditions financières seront soumises aux deux familles et au conseil presbytéral lors de la réunion du mardi 16 juillet 2024 à 17 h.

### OCCUPATION DE LA SALLE DES FETES EN 2025 ET DU NOUVEL ESPACE ASSOCIATIF SUITE A LA REUNION DU 3 JUILLET

La réunion du comité-interassociatif s'est tenue dans le nouvel espace associatif en présence du Maire, des Adjoints et des Présidents des associations locales. Le planning de réservation de la salle des fêtes a été établi pour 2024 et 2025 et le principe de la participation financière de 2 € par heure de cours collectif payant a été acté par toutes les associations utilisatrices de la salle des fêtes. Le calendrier d'occupation de l'espace associatif sera géré en Mairie et les créneaux individuels seront accordés après signature des conventions d'occupation des locaux entre la commune et les associations locales demandeuses. A ce jour, l'APE, Pfulgri'scene et Pfulgriesheim Loisirs ont signé les conventions avec la commune.

### DENOMINATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT AU LIEUDIT MEYERACKER

Le Maire lance le débat en vue d'adopter une dénomination des voies nouvelles à créer dans le lotissement au lieudit Meyeracker. Des propositions ont été faites mais aucune délibération n'est prise à ce sujet. Ce point sera finalisé en séance du conseil municipal du 9 septembre 2024.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Ce point, évoqué à plusieurs reprises par M. Sébastien DURST, a été inscrit à l'ordre du jour. Pour mémoire, les contribuables sont exonérés de taxe foncière sur les propriétés bâties (nouvelles constructions, ou additions de construction à usage d'habitation) pendant les deux ans qui suivent celle de leur achèvement. Il s'agit là d'une règle générale qui peut toutefois être modifiée par délibération des conseils municipaux des communes afin de réduire l'exonération de 40 % à 90 % sur cette période. Le Maire propose de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties nouvelles et additionnelles destinées à l'habitation à 50 % de la base imposable. Ce point est adopté par délibération prise à l'unanimité. Le Maire s'engage à ce que l'information soit délivrée aux bénéficiaires des permis de construire accordés dans le lotissement au lieudit Meyeracker.

Pour l'instant, le projet d'instauration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des logements vacants depuis plus de 2 ans n'est pas retenu.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER AU 19 RUE PRINCIPALE

Une déclaration d'intention d'aliéner pour la vente d'un terrain bâti sis 19C rue Principale a été reçue en Mairie le 18 juin 2024. Il est rappelé que cette maison est contiguë au jardin de l'église et qu'aucun accès n'est autorisé depuis le jardin vers la propriété bâtie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur ce bien immobilier.

ELECTIONS LEGISLATIVES DU DIMANCHE 7 JUILLET 2024

Le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote du 2<sup>e</sup> tour des élections législatives du dimanche 7 juillet est validé en séance.

CHEMIN RURAL COMMUN ENTRE PFULGRIESHEIM ET GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL

Ce point évoqué dans le PV du 23 février 2024 porte sur la cession de parcelles formant le chemin rural dont l'axe médian délimite les territoires des communes de Pfulgriesheim et de Griesheim-sur-Souffel. A l'heure actuelle, chaque commune possède une demi-largeur de chaussée sur environ 300 ml de part et d'autre de la limite entre les deux bans communaux. Par acte administratif passé devant chaque Maire territorialement compétent, chaque commune entend céder à l'autre une parcelle issue de la division du chemin communal de telle sorte que chacune devienne propriétaire d'une section complète de chaussée sur 150 ml, la partie Ouest revenant à la commune de Griesheim et la partie Est revenant à la commune de Pfulgriesheim. Le Maire annonce à l'assemblée que les actes administratifs de cession seront signés lundi 15 juillet 2024 à 11 h en Mairie de Griesheim-sur-Souffel.

ACCEPTATION D'UN DON D'ARGENT DE LA CABANE DES ACACIAS

Pour mémoire, l'Assemblée Générale de l'Association La Cabane des Acacias en charge du fonctionnement de l'accueil périscolaire jusqu'en juillet 2023 a décidé de procéder à la liquidation de ses biens par décision en date du 24 mars 2024. Au terme de la période de liquidation fixée au 30 juin 2024, il reste un boni de 705.25 € que le Président de l'association propose de transmettre à la commune de Pfulgriesheim en remerciement de son aide financière au fonctionnement de l'association sur les derniers exercices comptables. Le conseil municipal valide ce point par délibération prise à l'unanimité.

TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER Adjoint au Maire et Président de l'Association Sportive de Pfulgriesheim annonce les festivités du 23 au 25 août 2024 organisée par le Club de foot à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de son existence.

La séance est levée à 21 h 02 minutes.

Le prochain conseil municipal aura lieu exceptionnellement lundi 9 septembre 2024 à 20 h.